



**PrioritéVie**<sup>MC</sup>

*Votre protection contre le risque de maladie grave*

# Les Canadiens ont besoin d'une assurance contre le risque de maladie grave

---

**C'est un fait. Au cours de sa vie, un Canadien sur trois sera victime d'une maladie grave qui changera son existence.**

**Passez en revue les statistiques suivantes :**

## **Maladie cardiaque**

- On prévoit que un homme sur deux et une femme sur trois seront victimes d'une maladie cardiaque au cours de leur vie.
- On estime que plus de 70 000 Canadiens sont victimes d'une crise cardiaque chaque année.

## **Cancer**

- Au Canada, un homme sur 2,3 et une femme sur 2,6 auront un cancer au cours de leur vie.
- On estime à 159 900 le nombre de nouveaux cas de cancer au Canada en 2007.

## **Accident cérébrovasculaire**

- Chaque année, entre 40 000 et 50 000 Canadiens sont victimes d'un accident cérébrovasculaire.
- 80 % des victimes d'un accident cérébrovasculaire survivent à l'épisode initial.

## **Sclérose en plaques**

- Au Canada, chaque jour, trois personnes reçoivent un diagnostic de sclérose en plaques.
- La sclérose en plaques est la maladie neurologique la plus fréquente chez les jeunes Canadiens.

## **Maladie d'Alzheimer**

- On estime que 280 000 Canadiens de plus de 65 ans sont atteints de la maladie d'Alzheimer.

Sources : Fondation des maladies du cœur du Canada (2001-2008); Statistiques canadiennes sur le cancer, 2007; Société canadienne de la sclérose en plaques, 2006; Société Alzheimer du Canada, 2008.

Les statistiques fournies dans la présente brochure ont été établies par les sources précitées et ne reposent pas sur les définitions de maladies graves de la police PrioritéVie. Elles sont fournies à titre d'information seulement.

**Survivre à une maladie grave peut créer un fardeau  
médical et financier sans pareil.**

**Y êtes-vous préparé?**



**PrioritéVie<sup>MC</sup>**

# PrioritéVie :

## Protection financière et accès aux services médicaux ainsi qu'aux services de consultation et de soutien

La Canada-Vie est l'un des principaux fournisseurs de produits d'assurance individuelle contre le risque de maladie grave d'après l'assurance en vigueur et le revenu en nouvelles primes. L'assurance PrioritéVie prévoit le versement d'une indemnité forfaitaire unique si vous êtes atteint d'une condition médicale de maladie grave couverte répondant à l'une des définitions figurant dans la police et que la période de survie a été satisfaite. La période de survie est de 30 jours pour la plupart des conditions médicales couvertes. L'assurance PrioritéVie est un produit de protection du vivant, ce qui signifie que vous recevez l'indemnité payable de votre vivant et que vous pouvez en disposer comme bon vous semble.

L'assurance PrioritéVie prévoit aussi l'accès aux services médicaux offerts par **Best Doctors<sup>MD</sup>\*** et aux services de consultation et de soutien proposés par **Shepell-fgj\***, **sans frais**. Les services de Best Doctors visent à vous fournir de l'information supplémentaire, à vous et à votre médecin traitant, afin de vous aider à améliorer le pronostic à la suite d'un diagnostic de maladie grave couverte. Shepell-fgj vous offre, à vous et à votre principal soignant, une variété de services de consultation et de soutien.

*\* La Canada-Vie n'est aucunement tenue d'offrir les services de Best Doctors, Inc. ou de Shepell FGI, société en commandite, et peut modifier ou annuler l'accès à ces services en tout temps, sans préavis.*

## 24 conditions médicales de maladie grave couvertes au titre de la PrioritéVie

- Accident cérébrovasculaire
- Anémie aplastique
- Brûlures graves
- Cancer constituant un danger de mort
- Cécité
- Chirurgie aortique
- Coma
- Crise cardiaque
- Greffe d'un organe principal
- Infection par le VIH contractée au travail
- Insuffisance d'un organe principal pendant l'attente d'une greffe
- Insuffisance rénale
- Maladie d'Alzheimer
- Maladie de Parkinson
- Maladie du motoneurone
- Méningite bactérienne
- Paralysie
- Perte de la parole
- Perte de membres
- Pontage aortocoronarien
- Remplacement de valvules du cœur
- Sclérose en plaques
- Surdité
- Tumeur cérébrale bénigne

Les indemnités sont versées si vous recevez un diagnostic d'une des conditions médicales de maladie grave couvertes définies dans votre police.



## Indemnité d'Aide en cas de maladie

Cette garantie prévoit le versement d'une indemnité forfaitaire égale à 10 % du montant de l'indemnité de l'assurance contre le risque de maladie grave, sous réserve d'un maximum de 25 000 \$, advenant l'un ou l'autre des événements suivants, mais non les deux :

- si vous recevez un diagnostic écrit de l'une des formes de cancer suivantes : carcinome canalaire du sein, cancer précoce de la prostate ou mélanome malin superficiel;
- si vous subissez une angioplastie coronarienne.

## Avance en cas d'intervention chirurgicale

Cette garantie prévoit le versement d'une avance sur le montant de l'indemnité de l'assurance contre le risque de maladie grave, d'un maximum de 15 000 \$, si vous recevez un diagnostic d'une des maladies graves définies dans la police et que vous devez subir une intervention chirurgicale en raison de celle-ci.

## Caractéristiques de PrioritéVie :

---

### Protection financière

La Canada-Vie vous verse une indemnité forfaitaire unique si vous êtes atteint d'une condition médicale de maladie grave couverte répondant à l'une des définitions figurant dans la police et que la période de survie a été satisfaite. La période de survie est de 30 jours pour la plupart des conditions médicales couvertes.

### Options souples relatives au paiement, à la durée et à la protection

Vous pouvez choisir parmi une gamme d'options quant à la protection et aux primes pour vous aider à satisfaire à vos besoins.

## **Don de bienfaisance**

Si vous êtes admissible à une indemnité de l'assurance contre le risque de maladie grave, la Canada-Vie peut effectuer en votre nom un don de 500 \$ à un organisme de bienfaisance de votre choix approuvé par la Canada-Vie. Il ne s'agit pas toutefois d'une obligation contractuelle.

## **Garanties / avenants facultatifs :**

---

### **Avenant Perte d'autonomie**

Cet avenant ajoute la Perte d'autonomie aux conditions médicales de maladie grave couvertes aux termes de la police. La Canada-Vie vous verse une indemnité forfaitaire si vous êtes dans l'incapacité totale d'accomplir par vous-même au moins deux des six activités de la vie quotidienne ou si vous souffrez d'une déficience cognitive telle qu'elle est définie dans l'avenant.

### **Avenant Second événement**

Cet avenant procure un montant limité d'assurance contre le risque de maladie grave à l'égard d'une de deux maladies graves si vous recevez une indemnité de l'assurance contre le risque de maladie grave à la suite d'une Crise cardiaque, d'un Cancer constituant un danger de mort ou d'un Accident cérébrovasculaire, et ce, avant votre 65<sup>e</sup> anniversaire de naissance.

### **Avenants de remboursement de la prime**

Lorsque vous détenez une assurance contre le risque de maladie grave PrioritéVie et que vous n'êtes pas atteint d'une condition médicale de maladie grave couverte, la Canada-Vie vous rembourse, en totalité ou en partie, les primes admissibles que vous avez payées, et ce, à l'une des dates choisies aux termes de tout avenant offert.

### **Avenant Remboursement de la prime au décès**

Lorsque vous êtes atteint d'invalidité totale (conformément à la définition de ce terme donnée dans la police), la Canada-Vie effectue en votre nom le paiement de votre prime.

### **Avenant Exonération des primes**

Lorsque vous êtes atteint d'invalidité totale (conformément à la définition de ce terme donnée dans le contrat), la Canada-Vie effectue en votre nom le paiement de votre prime.

### **PrioritéVie – Enfant<sup>MC</sup>**

La Canada-Vie offre une police autonome d'assurance contre le risque de maladie grave pour enfants.

# L'expertise quand vous en avez le plus besoin

Best Doctors est une des autorités indépendantes de renommée mondiale en matière de soins de santé. Elle effectue des évaluations par les pairs de médecins de partout dans le monde pratiquant dans plus de 40 spécialités. Best Doctors recueille jusqu'à 2,5 millions d'évaluations chaque année par voie d'entrevues téléphoniques et de sondages maison. Environ 5 % seulement des médecins d'un pays sont sélectionnés par leurs pairs comme étant les « meilleurs ».

Best Doctors pose constamment la même question aux médecins :

**« Si vous ou un membre de votre famille aviez besoin d'un médecin dans votre spécialité, à qui vous adresseriez-vous? »**

## Les services offerts par Best Doctors :

### InterConsultation<sup>MC</sup>

Procure une évaluation en profondeur de votre dossier médical, une évaluation médicale personnalisée et des recommandations en matière de traitement par des spécialistes associés aux plus éminents établissements médicaux de partout dans le monde.

### FindBestDoc<sup>MC</sup>

Fournit les noms et profils professionnels de jusqu'à trois des plus éminents spécialistes, en fonction de vos préférences géographiques, considérés par les autres médecins comme les « meilleurs » pour traiter votre affection.

### FindBestCare<sup>MC</sup>

Assistance avec les rendez-vous médicaux et supervision du processus de traitement pour s'assurer de répondre à vos priorités médicales.

La Canada-Vie n'est aucunement tenue d'offrir les services de Best Doctors, Inc. ou de Shepell FGI, société en commandite décrits ci-dessus, et peut modifier ou annuler l'accès à ces services en tout temps, sans préavis.

Best Doctors et Shepell-fgi n'exigeront aucune somme d'argent en contrepartie de leurs services. En ce qui concerne les services fournis par Best Doctors, les frais de déplacement, d'hébergement et de soins médicaux seront à votre charge. Pour se prévaloir des services de FindBestCare, il faut d'abord démontrer sa capacité à régler de tels frais. Nous vous recommandons d'informer votre médecin de votre accès à de tels services.

Les définitions de conditions médicales de maladie grave couvertes figurant dans le contrat PrioritéVie peuvent être plus restrictives que celles à l'égard desquelles Best Doctors ou Shepell-fgi offrent des services. Ces services peuvent être fournis même si vous n'êtes pas admissible aux indemnités aux termes du contrat PrioritéVie. Toute déclaration ou garantie concernant ces services engage Best Doctors ou Shepell-fgi et non la Canada-Vie.

# Des services de consultation et de soutien que l'on apprécie dans les moments difficiles

---

Shepell•fgi offre des services de conseils professionnels dans tout le pays depuis 1979. Pendant un maximum d'un an après la date de l'établissement d'un diagnostic de maladie grave couverte, l'assuré et son principal soignant auront accès aux services suivants.

## Services offerts par Shepell•fgi :

### Services de consultation professionnels

Soutien et assistance assurés en toute confidentialité par des conseillers qualifiés relativement aux problèmes d'ordre personnel et émotif. Jusqu'à 12 séances vous sont réservées, à vous et aux membres de votre famille immédiate.

### Ressources visant les soins aux enfants et aux aînés

Aiguillage vers les ressources communautaires accessibles si vous éprouvez des difficultés parentales ou si vous avez besoin d'assistance pour les soins aux enfants et aux aînés pendant une maladie grave.

### Conseils juridiques et financiers

Consultation financière professionnelle visant à vous aider à planifier, notamment sur le plan budgétaire, dans l'optique d'un changement possible de votre situation quant à l'emploi ou à l'état de vos finances. Conseils juridiques généraux sur les testaments, les fiducies, la planification successorale, ou toute autre question connexe.

### Services diététiques offerts par du personnel qualifié

Information fournie par des diététistes dûment autorisés, au sujet des modifications que vous devrez peut-être apporter à votre alimentation en raison de votre maladie.

### Bibliothèque de renseignements en ligne

Site Web constituant une source d'information des plus utiles, conçu en vue de favoriser un mode de vie personnel et familial sain. Ce site fournit une multitude de renseignements : ressources, fiches de données d'information, articles et liens susceptibles de vous intéresser, vous et les membres de votre famille.

### Ressources en matière de soins à domicile

Recommandations de ressources en matière de soins à domicile, si vous avez besoin d'aide après une intervention chirurgicale ou s'il vous faut un coup de main dans vos tâches ménagères générales.

### Désaccoutumance au tabac

Soutien et encadrement offerts aux termes d'un programme de désaccoutumance au tabac.

### Gestion du stress en ligne

Programme Web, interactif et autorythmé, visant à aider à composer avec les symptômes du stress et à mieux gérer celui-ci.

## Des personnes que vous connaissez?

---

Avez-vous des parents, des amis ou des collaborateurs qui sont ou qui ont été atteints d'une maladie grave?

- Ces personnes pouvaient-elles supporter tous leurs frais médicaux?
- Le versement d'une somme forfaitaire leur aurait-il été profitable après avoir reçu un diagnostic de maladie grave?
- Si ces personnes ou leur conjoint n'ont pas pu retourner au travail à temps plein, ont-elles pu conserver leur mode de vie?
- Ces personnes ont-elles eu accès aux « meilleurs » spécialistes et traitements médicaux au moment opportun?
- Ont-elles eu accès à des services de consultation et de soutien pour les aider à prendre des dispositions à l'égard de leur maladie grave?



**Pour obtenir de plus amples renseignements sur la Canada-Vie et ses produits, visitez notre site Web à l'adresse [www.canadavie.com](http://www.canadavie.com). Pour savoir comment l'assurance contre le risque de maladie grave PrioritéVie peut répondre à vos besoins, demandez à votre conseiller financier de vous fournir une illustration.**

La présente brochure donne un bref aperçu de certaines caractéristiques du contrat PrioritéVie. Toutes les mesures possibles ont été prises pour s'assurer de l'exactitude des renseignements fournis dans le présent document. Néanmoins, certaines erreurs ou omissions sont possibles. La présente brochure n'est pas un contrat et ne fait pas partie d'un contrat. En cas de divergence entre l'information contenue dans le présent document et les conditions du contrat, les conditions du contrat prévaudront.

Ensemble, on va plus loin<sup>MC</sup>



**Canada-Vie<sup>MC</sup>**

Canada-Vie et le symbole social, le slogan « Ensemble, on va plus loin », PrioritéVie et PrioritéVie – Enfant sont des marques de commerce de La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie. Best Doctors, InterConsultation, FindBestDoc et FindBestCare sont des marques de commerce ou des marques de commerce déposées de Best Doctors, Inc. aux États-Unis et dans d'autres pays. Shepell-fgi est une marque de commerce de Shepell FGI, société en commandite.